

RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Lors de la publication du dernier flash-info, nous vous indiquions que l'école Saint Ambroise était dans l'attente d'informations concernant son organisation pour la rentrée scolaire de Septembre 2020. Depuis, la Direction de l'Enseignement Catholique a indiqué qu'il n'y aurait pas de mesure de carte scolaire pour l'année 2020-2021. Tout comme l'école publique de Rives-d'Autise, l'école Saint Ambroise conserve donc le même nombre de classes que cette année.

BIBLIOTHEQUES COMMUNALES

Le 28 avril, le premier ministre a annoncé la réouverture des bibliothèques à compter du 11 mai dans le cadre de la stratégie nationale du déconfinement. Le directeur de la bibliothèque départementale de Vendée a précisé que cette réouverture est une décision qui doit être prise par la collectivité, à savoir le Conseil Municipal, à qui il incombe la responsabilité des conditions et des modalités mises en œuvre pour garantir la sécurité des habitants fréquentant ces espaces, et des bénévoles qui en assurent le fonctionnement.

Les élus et les bénévoles réfléchissent à une organisation correspondant aux besoins : retour des livres déjà empruntés, mise en quarantaine des livres, accueil des lecteurs, sens de circulation... Nous vous donnerons dès que possible la date de réouverture et les nouvelles règles qui seront mises en application dans les bibliothèques communales.



CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI

Compte-tenu du contexte actuel, le Préfet de Vendée a précisé que « la tenue des cérémonies du 8 Mai 2020 sera prévue en présence d'un nombre restreint d'autorités civiles et militaires ». Un dépôt de gerbe sera organisé aux deux monuments aux morts présents sur la commune de Rives-d'Autise « dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation sociale. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public. Afin de manifester leur participation à cette journée nationale, la population est invitée à s'y associer en pavoisant les fenêtres et/ou balcons ».

FIN DE CONFINEMENT A PARTIR DU 11 MAI

Réouverture :

- des cabinets : Mme FLAMME, pédicure-podologue sur rendez-vous au 06 58 73 28 65
Mme BALOCHE, ostéopathe sur rendez-vous au 07 69 00 36 14
Mme GALBOIS, naturopathe sur rendez-vous au 06 74 23 50 62
- des salons de coiffure : « Diminutif » à Nieul-sur-l'Autise sur rendez-vous au 02 51 52 42 48
« Second visage coiffure » à Oulmes sur rendez-vous au 07 61 24 23 96.
- de « L'institut Beauté de l'Autise » à partir du 12 mai sur rendez-vous au 02 51 50 13 56.
- de JMB Concept Moto.
- de l'Escargot Vendéen à Oulmes pour la presse, le tabac et la vente de repas à emporter (pizza, hamburger,...) au 02 51 52 49 00.
- du P'tit midi pour la vente de repas à emporter le midi (prise de commande uniquement par téléphone) ou le soir de 18h à 21h au 02 51 00 90 64.

La Maison Intercommunale de Loisirs accueillera à nouveau les enfants à partir du 13 mai. Renseignements au 02 51 50 48 76.

Les parcs du Vignaud et du Jarlingon seront accessibles.

Nous rappelons néanmoins que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique et que les règles de distanciation sociale doivent obligatoirement s'appliquer.

Les salles communales et le complexe sportif restent encore fermés jusqu'à nouvel ordre.

Et dès à présent, les cimetières sont de nouveau rendus accessibles à tous.



Commune de RIVES-D'AUTISE

Nieul-sur-l'Autise et Oulmes



FLASH D'INFORMATION

Mai 2020

N° 7



**Mairie principale
de Nieul-sur-l'Autise**
3 rue Aliénor d'Aquitaine
Tél : 02.51.52.40.12
mairie@rives-autise.fr

Jusqu'à nouvel ordre, seul l'accueil
téléphonique est assuré
du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



**Agence postale
de Nieul-sur-l'Autise**
3 place du Forail
Tél : 02.51.52.19.35

mercredi et samedi de 9h à 12h

Agence postale d'Oulmes
7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.00.36.40

mardi et vendredi de 9h à 12h



Permanence des élus

Michel BOSSARD, Maire
Sur rendez-vous
Tél : 02.51.52.40.12

**Le maire délégué
et les adjoints**
sur rendez-vous
Renseignements en mairie

DISTRIBUTION DES MASQUES



Dans le cadre de l'opération « Un masque par vendéen » lancée à l'initiative du Conseil Départemental de la Vendée et des Communautés de Communes, la commune de Rives-d'Autise a acheté les masques nécessaires à sa population. En prévision de la fin du confinement, une distribution est organisée le samedi 9 mai.

POUR RETIRER VOTRE MASQUE, PRÉSENTEZ-VOUS (1 personne par foyer) :

place André Faucher de 9h à 12h à Oulmes

place du forail de 14h à 17h à Nieul-sur-l'Autise

Venez en voiture ou à pied, prenez la file d'attente, respectez les consignes sanitaires, apportez votre stylo pour signer votre retrait. Les masques seront attribués aux adultes et enfants à partir de 11 ans (taille unique).

Pour nos aînés ou les personnes ayant des problèmes de santé, porteuses d'un handicap et/ou ne pouvant se déplacer, les élus en charge de la continuité de la gestion communale vous livreront à partir du 12 mai. Merci de prendre contact auprès de la mairie au 02 51 52 40 12.

REPRISE PROGRESSIVE DES ECOLES

Dans le contexte de confinement lié à la pandémie du COVID-19, les collectivités locales ont été invitées à définir les conditions de réouverture des écoles, en lien avec les directeurs d'école, les représentants des parents d'élèves et les agents municipaux concernés. Dans ce cadre là, trois réunions ainsi qu'un sondage transmis aux parents d'élèves ont été réalisés et ont permis de proposer l'organisation suivante :

- ♦ **Accueil des élèves de la Grande Section jusqu'au CM2 sur la base du volontariat, en demi-groupe et à raison de deux jours par semaine.** L'organisation des groupes est définie par les enseignants. Les horaires de début et de fin de journée sont inchangés. Les entrées et sorties des élèves seront définies selon un sens de circulation pour respecter la distanciation sociale, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les écoles.
- ♦ **Poursuite de l'accueil des enfants des personnels prioritaires** quel que soit l'âge.
- ♦ **Poursuite de l'enseignement à distance** pour les élèves non présents au sein des écoles.
- ♦ **Maintien du service de transport scolaire** pour les circuits du ramassage scolaire et les navettes.
- ♦ **Maintien du service de garderie** en respectant la distanciation sociale entre les enfants de groupes classes différents et en limitant au nombre de 10 enfants par accompagnant et par espace occupé. Les horaires sont inchangés.
- ♦ **Maintien du service de restauration scolaire** de 12h00 à 13h30 avec des arrivées et des départs d'enfants échelonnés afin de conserver les groupes classes et de permettre la mise en place des gestes barrières (lavage des mains, distanciation,...).

Le personnel municipal sera équipé de façon adaptée afin de faire respecter les mesures barrières pour la sécurité de tous. Le contexte actuel évoluant en permanence, les modalités de mise en œuvre de la réouverture des écoles s'adapteront aux nouvelles directives gouvernementales en vigueur.